

Motion adoptée par les élus de la montagne
lors du 23^e congrès

26 octobre 2007, Haute-Vallée de la Bruche (Bas-Rhin)

n° 43.07-PB/MM

L'organisation du service public postal doit être équitable, compte tenu de la spécificité des territoires

Constatant de graves dysfonctionnements dans la distribution du courrier, aléatoire dans certaines communes de montagne, la réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste dans ces communes et l'éloignement des directions départementales de La Poste dans les territoires ruraux ;

Considérant que la couverture du territoire en services postaux de proximité doit tenir compte des caractéristiques démographiques, économiques et sociales des zones en question, notamment pour la montagne ;

Les élus de la montagne réunis à Plaine (67), dans la Haute-Vallée de la Bruche à l'occasion de leur 23^e Congrès,

Demandent :

Que le service postal dans leurs territoires ne soit pas bradé mais effectif, comme dans le reste de la France.